

Nombre de conseillers..... 43  
En exercice..... 43  
Présents à la séance..... 34  
Pouvoirs..... 09  
Excusés..... 00

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 MAI 2019**

DF

**N°2019-05-06 : BUDGET ANNEXE DU FOYER-RESIDENCE JEAN LEBAS -  
COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2018**

Le jeudi 23 mai 2019 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 10 mai 2019.

**Présents :**

Pierre-Yves MARTIN	Jean-Sébastien ROUCHET	François DIONNET
Gérard PRUDHOMME	Sonia BELARBI	Véronique PREUX
Serge MANTEL	Marie-Thérèse LE BLEGUET	Josiane GEOFFROY
Martine DURIEUX-ARNAUD	Marie-Madeleine COLLET	Jean-Marie MARCZAK
Roselyne BORDES	Gérard LANTERI	Françoise BITATSI-TRACHET
Arnold VOILLEMIN	Didier LAFARGUE	Jean-François MAGNIEN
Olivier MICONNET	Eric NANTI	Laurence HODE
Annick MONIER	Laurent PIRON	Serge LE BOZEC
Salem AIDOUDI	Ghislaine NEBIE	Bernadette PIRON-RENAULT
Nicole LELLOUCHE	Grégory FICCA	Evelyne DUFOUR
Philippe ARNAUD	Cédric LE COZ	
Lucie LE COZ	Donni MILOTI	

**Pouvoirs :**

Kaïssa BOUDJEMAI à	Regaya FERJANI à	Georges GUILBERT à
Monique MONIER	Salem AIDOUDI	Evelyne DUFOUR
Corinne CARCREFF à	Nathan HADDAD à	Magali DAUBA à
Marie-Thérèse LE BLEGUET	Olivier MICONNET	Laurence HODE
Meriem BEN NASER à	Aurélien MANTEL à	Armen PAPA ZIAN à
Philippe ARNAUD	Serge MANTEL	Jean-François MAGNIEN

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance Monsieur MARCZAK a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M.Mantel, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018,

Vu l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission permanente du 14 mai 2019,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être fait présenter le budget primitif, la décision modificative et les virements de crédits de l'exercice considéré,

Votant hors la présence de Monsieur le Maire, l'ordonnateur pour l'exercice 2018, en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

Article 1 : Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif du budget annexe du foyer-résidence Jean Lebas pour l'année 2018, qui est en conformité avec le compte de gestion présenté par le comptable public, et tel que synthétisé ci-dessous par section

## BUDGET ANNEXE DU FOYER-RESIDENCE JEAN LEBAS

### COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Section d'exploitation		
Chapitres	Charges de la section d'exploitation	Réalisé 2018
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	128.000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	471.543,56
016	LOCATION ET AUTRES	151.743,08
	<i>dont dotation amortissement</i>	23.195,78
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>751.286,64</b>
Chapitres	Produits de la section d'exploitation	Réalisé 2018
017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	541.679,00
018	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	215.934,58
018	<i>Dont subvention du CCAS</i>	178.100,00
019	PRODUITS FINANCIERS	0,06
002	Excédent de fonctionnement 2017	8.000,00
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>765.613,64</b>

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

<b>Section d'investissement</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>Restes à réaliser</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	17.020,81	0,00
21	Immobilisations corporelles	32.043,53	0,00
28	Amortissements des immobilisations	0,06	0,00
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>49.064,40</b>	<b>0,00</b>
<b>Chapitres</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations et réserves	13.105,18	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5.797,92	0,00
28	Amortissements des immobilisations	23.195,78	0,00
001	Excédent d'investissement 2017	7.634,71	
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>49.733,59</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser en dépenses d'investissement</b>		<b>0,00</b>	
<b>Restes à réaliser en recettes d'investissement</b>		<b>0,00</b>	
<b>Résultat de la section de fonctionnement 2018</b>		<b>14.327,00</b>	
<b>Résultat de la section d'investissement 2018</b>		<b>669,19</b>	
<b>Résultat global de clôture 2018</b>		<b>14.996,19</b>	

Article 2 : Adopte le compte administratif 2018 et les annexes du budget annexe du foyer-résidence Jean Lebas.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des rattachements de :  
- 7.311,41 € en dépenses de fonctionnement.

Article 4 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Annexe 1 : Compte administratif 2018 du budget annexe du foyer-résidence Jean Lebas

Ainsi fait et délibéré en séance le 23 mai 2019.

Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan

